

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Ligue de Football d'Aquitaine - Organisation de l'assemblée fédérale d'été de la Fédération Française de Football du 25 au 27 mai 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Fédération Française de Football, créée en 1919 organise annuellement, son assemblée fédérale dans l'une des ligues régionales de football. Cet évènement regroupe les représentants du football professionnels et amateurs de l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, soit environ 500 personnes. Il se tiendra, cette année, du 25 au 27 mai 2012, au Palais des Congrès de Bordeaux. Cela fait 22 ans que la Ligue de Football d'Aquitaine n'a pas accueilli cet évènement.

La Ligue de Football d'Aquitaine regroupe les clubs de l'actuelle Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot et Garonne et du Gers, et, depuis 2003, du Périgord.

La ligue de football d'Aquitaine a pour objet l'organisation, le développement et le contrôle de la pratique du football, la création et le maintien d'un lien administratif et moral avec les districts et les clubs, ainsi que les relations avec la Fédération Française de Football (F.F.F), les autres ligues, les groupements qui y sont affiliés ou reconnus par la F.F.F.

La Ligue Française d'Aquitaine a son siège au Bouscat et compte actuellement 8 districts, dont le découpage est en partie calqué sur les 5 départements représentés.

Elle organise un certain nombre de compétitions dont la principale est le championnat d'Honneur d'Aquitaine qui donne le droit, au vainqueur, de participer au championnat de France amateur.

La Ligue de Football d'Aquitaine a été retenue en 2012 pour organiser l'assemblée fédérale de la Fédération Française de Football.

La mise en œuvre d'une telle organisation a représenté pour la Ligue de Football d'Aquitaine deux ans de préparation, la participation pendant les trois jours de 65 bénévoles, la mise en place d'un comité d'organisation de 10 personnes, l'embauche d'une personne supplémentaire, l'implication des 8 districts aquitains, et 400 000 € T.T.C de dépenses.

En marge des réunions officielles, au cours de ces trois jours, auront lieu des visites de site à Bordeaux, sur le Bassin d'Arcachon et dans le Médoc pour les congressistes et leurs accompagnants. Ce programme mettra en avant le patrimoine touristique et culturel du département à travers la variété de ses paysages et de sa gastronomie.

Par le biais de cet évènement, la Ligue de Football d'Aquitaine entend mettre en lumière le dynamisme économique de l'agglomération bordelaise et de sa région. Egalement, les grands projets structurants en cours de réalisation seront présentés tels que le nouveau stade (maquette de la mairie de Bordeaux), le Pont Bacalan Bastide, le potentiel touristique avec le futur CCTV ou le projet des Cascades de Garonne.

Cet évènement permettra de démontrer que le monde du football n'est pas un monde à part, mais constitue une composante sociale qui cultive le lien social avec ceux qui s'intéressent au football, à travers l'intérêt que suscitera la découverte du territoire de l'agglomération dans ses multiples facettes.

Enfin, dans l'organisation de cette manifestation, l'accent sera mis sur le devoir citoyen de la ligue qui assurera la promotion de gestes éco - citoyens. Ainsi, en ira-t-il de l'utilisation de la communication numérique (inscriptions en ligne, information des congressistes par courrier ou newsletter électronique) et de la suppression maximale du support papier. Ainsi, l'organisation sera pensée pour réduire au maximum l'impact carbone sur l'environnement. Du reste, les volontaires et les congressistes seront incités à respecter cette démarche de développement durable.

Dans le cadre de cette organisation, la Ligue de Football d'Aquitaine a sollicité la Communauté Urbaine pour l'obtention d'une subvention de 5 000 € sur un montant de dépenses subventionnable T.T.C de 403 520 € détaillés ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	14 320	FFF	60 000
Locations salles et véhicules	47 600	CRA	20 000
Transports	19 500	Mairie Bordeaux	3 000
Frais de restauration et hébergement	280 100	CG33	10 000
Personnel	40 000	CUB	5 000
Divers	2 000	Produits de gestion courante	35 300
		Produits exceptionnels	206 500
		Autofinancement	63 720
TOTAL	403 520	TOTAL	403 520

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'organisation de l'assemblée fédérale de la Fédération Française de Football du 25 au 27 mai 2012, qui réunira 500 personnes autour du football, aura un double impact : impact social important lié à la notoriété de ce sport (et l'association des clubs du territoire) et effet d'attractivité lié à la mise en valeur de l'agglomération et de son dynamisme.

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention à hauteur de 5 000 € à la Ligue de Football d'Aquitaine pour l'organisation de l'assemblée fédérale de la Fédération Française de Football qui se déroulera du 25 au 27 mai 2012 au Palais des congrès de Bordeaux Lac,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention attribuée,

Article 3 : la dépense inhérente au règlement du montant précité sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre et le groupe des élus Communistes et Républicains ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012

M. NICOLAS FLORIAN